

Commission inondation Bassin Artois Picardie

– 5 septembre 2014 –

Compte-rendu

M. Hottiaux (SGAR Nord Pas-de-Calais) préside la réunion de la commission et présente les excuses de M. le Préfet.

M. Hottiaux accueille les participants et présente l'ordre du jour de la commission :

- 1) Approbation du compte-rendu de la précédente commission
- 2) Programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) :
 - Retour sur la labellisation du PAPI d'intention de l'Yser
 - Présentation de la demande de labellisation du projet de PAPI d'intention de la Canche porté par le SYMCEA – Avis de la commission inondation
- 3) Directive inondation :
 - Plan de gestion des risques inondation (PGRI) : présentation et résultats de l'évaluation environnementale
 - Stratégies locales de gestion des risques inondation (SLGRI) : présentation des périmètres et objectifs
- 4) Loi de modernisation de l'action publique territoriale : compétence « GEMAPI » et mission d'appui de bassin

1) Approbation du compte-rendu de la commission du 19 février 2014

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est donc approuvé par la commission sans modification.

2) Programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI)

a) Retour sur la labellisation du PAPI d'intention de l'Yser

Mme Krebs-Duhamel (DREAL Nord – Pas-de-Calais) présente le retour sur la labellisation du PAPI d'intention de l'Yser en CMI le 10 avril 2014.

M. Beauchamp pose la question de la coordination entre le PAPI et le SAGE s'étonnant de ne voir aucune mention sur le sujet.

M. Huet (DDTM 59) précise en tant que structure référente de l'État sur ce PAPI que les travaux sont parfaitement coordonnés. M. Torrin (DREAL Nord – Pas-de-Calais) précise que l'USAN est également porteur du SAGE de l'Yser. Mme. Derville (DREAL Nord – Pas-de-Calais) précise qu'un SAGE a bien vocation à suivre tous les enjeux importants sur l'eau identifiés, et un PAPI relève bien d'un tel enjeu.

b) Présentation de la demande de labellisation du projet de PAPI d'intention de la Canche porté par le SYMCEA

Mme Krebs-Duhamel présente la demande de labellisation du projet de PAPI d'intention de la Canche porté par le SYMCEA.

M. Roussel, représentant agricole au sein de la CIB et président du Symcésa, et Mme Chérigé directrice du Symcésa présentent le projet de PAPI d'intention de la Canche.

Mme Krebs-Duhamel présente l'instruction administrative du dossier, avec avis favorable de la DDTM du Pas-de-Calais et du conservatoire du littoral, et propose à la commission d'émettre un avis favorable à la labellisation du PAPI d'intention de la Canche avec les recommandations suivantes :

- Mener une réflexion sur la compétence « lutte contre les inondations » dans le cadre du futur PAPI complet et de la loi MAPAM
- Assurer la coordination avec les actions de prévention des risques littoraux (contrat de baie de Canche, PPRL et PAPI de la Bresle, Somme, Authie, et les réflexions portées par la Cellule technique littorale)
- Élaborer une stratégie au regard de la problématique risques inondation cohérente à l'échelle du système d'endiguement, en favorisant la concertation entre propriétaires de digues
- Prendre en compte au mieux les résultats des études de dangers portées par la Communauté de communes Mer et Terre d'Opale
- Équilibrer le programme d'actions du PAPI complet entre les différents axes de la prévention des risques.

M. Thibault (Agence de l'eau Artois-Picardie) salue l'implication du SYMCEA dans la gestion des inondations sur un territoire qui n'est pas concerné par un TRI. Il indique que le projet de PAPI de la Canche sera d'ailleurs présenté à la prochaine commission permanente de l'AEAP en novembre 2014.

M. Roussel précise que la réflexion sur la compétence GEMAPI est en cours et sera présentée au prochain conseil syndical. Concernant les risques littoraux, ils seront pris en compte dans le contrat de la baie de la Canche, ceux-ci étant néanmoins moins importants que dans l'estuaire de l'Authie.

La commission inondation vote l'avis favorable avec les recommandations proposées par la DREAL à l'unanimité.

3) Directive inondation :

α) Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

M. Brassart (DREAL Nord – Pas-de-Calais) présente le plan de gestion des risques inondation et l'avancement de la démarche ainsi que les résultats de l'évaluation environnementale du PGRI. Il indique que les membres de la commission sont invités à réagir auprès de la DREAL sur le document ainsi que sur le projet de plaquette de communication pour la concertation du public d'ici le 17 novembre 2014.

M. Dubaille (conservatoire du littoral) demande comment le PGRI s'applique en dehors des TRI.

M. Torrin précise que le PGRI est un document de bassin dont les objectifs et dispositions s'appliquent à l'ensemble du bassin. Le dernier volet du PGRI précise néanmoins des objectifs spécifiques aux TRI, qui initient les stratégies locales.

M. Poher souligne que l'aspect pédagogique autour de ce document est particulièrement important, en particulier autour des modes de gestion du trait de côte.

Plusieurs commentaires sont faits sur les termes employés pour décrire le risque d'inondation. M. Hottiaux fait part des enjeux de communication sur la manière dont les documents sont présentés. Une attention particulière est appelée sur leur rédaction

β) Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

M. Brassart présente les périmètres et les objectifs des stratégies locales de gestion des risques inondation. Il indique que les membres de la commission ont la possibilité de réagir sur ces éléments d'ici le 20 octobre 2014.

M. Thibault fait remarquer que les périmètres des stratégies locales ne coïncident pas systématiquement avec les périmètres des structures qui posséderont en 2016 la compétence GEMAPI. Il y voit là une marge de réflexion possible, probablement pour le second cycle de la directive inondation.

Mme Boutel (directrice du SmageAa) demande quelle sera l'association des territoires avant la publication de l'arrêté.

M. Brassart précise que le travail continuera de la même manière avec des échanges directs avec les territoires (et notamment les structures porteuses de stratégie) et au travers des comités de pilotage des PAPI existants.

M. Dubaille demande s'il y aura dans le PGRI des objectifs spécifiques au littoral. La question se pose notamment pour les communes situées à proximité des TRI et qui semblent concernés par le risque inondation.

M. Torrin précise qu'à ce stade de la démarche la notion de TRI doit être oubliée pour être remplacée par les stratégies locales qui s'appliqueront à l'ensemble de leur périmètre même pour les communes hors des TRI.

M. Dubaille demande si les PAPI d'intention concernés par des TRI ne seront pas amenés à revoir leur copie.

M. Torrin indique que l'objectif est d'élaborer les stratégies locales et les PAPI en cohérence, afin de profiter des démarches existantes.

4) Loi de modernisation de l'action publique territoriale : compétence « GEMAPI » et mission d'appui de bassin

M. Torrin présente la compétence « GEMAPI » issue de la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et la mission d'appui technique de bassin.

M. Poher demande ce qu'il en sera de la concomitance de la taxe GEMAPI et de la redevance Wateringues.

M. Torrin indique que M. le sous-préfet de Dunkerque a saisi le 26 novembre 2013 une mission d'expertise économique et financière (MEEF) pour répondre notamment à cette question. Le rapport d'expertise de la MEEF (DRFIP Nord Pas-de-Calais) rendu en avril 2014 conclut qu'« *il apparaît que la taxe GEMAPI et les redevances perçues par les sections de Wateringues peuvent être cumulées.* »

M. Dombrowski (directeur général des services de l'USAN) fait remarquer qu'avec la création de la compétence inondation pour LMCU, 30 communes risquent de se retirer implicitement de l'USAN. Il demande donc quelle est la manière la plus adéquate de gérer cette superposition de territoires afin de ne pas déstabiliser les structures existantes et ayant fait leurs preuves. Le MEDDE sera sollicité.

M. Hottiaux procède à un appel à candidature pour la composition de la mission d'appui, afin de proposer la liste de composition au Comité de bassin du 26 septembre.

Mme Chevalier et Daleux et MM. Bajoux, Detournay, Lenglet, Raoult, Schepman font part de leur candidature.

M. Hottiaux précise que les autres candidatures éventuelles pourront encore être exprimées sous huit jours.

M. Hottiaux remercie les membres de la commission pour leur participation et clôt la séance.